REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

2000-348 Du 1er Décembre 2000

Décret n°_____MFPRAPF/DGFP/DPME-SR

Portant intégration, nomination, titularisation, à titre exceptionnel et versement de ~~monsieur~~ (**NGAMBOU Richard**) dans les cadres des services sociaux (enseignement) ;

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304 du 30 septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 0416/MENRSTET/CAB/DGASG du 1er 1996, portant recrutement de l'intéressé en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1 : Monsieur NGAMBOU Richard, né le 28 juin 1968 à Brazzaville, titulaire de la licence es sciences, section : mathématiques, obtenue à l'université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services sociaux (enseignement), au grade de professeur des lycées stagiaire, indice 790 pour compter du 03 mars 1997, titularisé exceptionnellement, nommé professeur certifié des lycées de 1er échelon, indice 830, ACC=néant pour compter du 03 mars 1998 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique.

Article 2 : L'intéressé est versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1ère classe, 1er échelon, indice 850, ACC= néant pour compter de la date de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er janvier 2000, sera ~~enregistré~~, publié au journal officiel de la République du Congo ~~et communiqué partout où besoin sera~~./.

Brazzaville, le 1er Décembre 2000

Par le Président de la République,

Denis SASSOU NGUESSO

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme

Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire,
secondaire et supérieur, chargé de la
recherche scientifique,

Pierre NZILA

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF-BST	3
DGB	3
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	3